



# PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## NOTE AUX RÉDACTIONS

Poitiers, le 13 mars 2024

### Élection sénatoriale dans la Vienne Dimanche 17 mars 2024

Le 17 mars 2024 se déroulera l'élection sénatoriale partielle pour le remplacement du sénateur Yves BOULOUX.

Le sénateur sera élu au scrutin majoritaire à deux tours par un collège électoral composé des députés, du sénateur, des conseillers régionaux de la section départementale, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux. Le collège électoral sénatorial du département de la Vienne est constitué de 1 204 grands électeurs.

Le vote est obligatoire.

6 candidats ont déposé leurs candidatures :

- Marie-Jeanne BELLAMY (et Jean-Olivier GEOFFROY, remplaçant) ;
- Xavier MONNAIS (et Stéphanie DICHE, remplaçante) ;
- Cyril CIBERT (et Catherine BOURGEON, remplaçante) ;
- Karine DESROSES (et Gérard PEROCHON, remplaçant) ;
- Frédéric TEXIER (et Patricia CHAMPIGNY remplaçante) ;
- Gisèle JEAN (et Dominique CHAINE, remplaçant).

Le premier tour de scrutin, qui aura lieu à la préfecture de la Vienne est ouvert à 8h30 et clos à 11h00.

En cas de second tour, les déclarations de candidature sont déposées à partir de la proclamation des résultats du premier tour et au plus tard à 15h00. Le scrutin du second tour est ouvert à 15h30 et clos à 17h30.

Les électeurs sont répartis par ordre alphabétique en cinq bureaux de vote.

Les résultats du premier tour seront proclamés en public par le président du bureau du collège électoral, Président du tribunal judiciaire de Poitiers, vers 12h30 environ. Les électeurs seront avertis de la tenue ou non d'un second tour.

Les résultats du second tour seront proclamés en public par le président du bureau du collège électoral, Président du tribunal judiciaire de Poitiers, vers 18h30 environ.

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**

Mél : [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers



## PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### Modalités pratiques pour les médias

Les médias ne sont pas autorisés à assister au déroulement des opérations de vote ni au dépouillement.

L'article R. 166 du Code électoral prévoit en effet un accès restreint aux salles de vote, réservé aux membres du collège sénatorial, aux candidats et à leurs représentants ainsi qu'aux représentants du préfet. Aussi toute autre personne que celles indiquées à l'article R. 166 n'est en principe pas autorisée à accéder à la salle où se déroulent les opérations de vote, y compris les opérations de dépouillement.

Toutefois, les médias pourront accéder aux bureaux de vote pour réaliser des prises de vue **uniquement à l'ouverture des bureaux de vote, soit à 8h30 et pour une durée de 10mn**. Les journalistes devront sortir de l'enceinte de la préfecture à 8h45.

Ils pourront assister à la proclamation des résultats du premier et du second tour dans la cour de la préfecture.

Il ne sera pas autorisé d'interview des candidats ou des électeurs dans l'enceinte de la préfecture avant la proclamation des résultats définitifs.

Votre contact pour cette journée : Guénaël CAMPAN - 06 72 62 43 52

**Merci de bien vouloir vous accréditer avant le vendredi 15 mars 2024 – 12h00.**

Contact presse

**Cabinet du préfet**

**Bureau de la représentation de l'État et  
de la communication interministérielle**

Mél : [pref-communication@vienne.gouv.fr](mailto:pref-communication@vienne.gouv.fr)



7, place Aristide Briand  
86000 Poitiers